



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 octobre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	66

Date de convocation

1^{er} octobre 2026

Transport – Avenant n° 4 à la convention de coopération avec la Région AURA relative aux services scolaires et réguliers

**N° de la délibération
2026-653**

Secrétaire de séance :
Emilie BENICOURT

Le sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Emilie BENICOURT, Soumaya BEN MAIMOUN, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Denis DEROUX, Sébastien DEVISE, Mmes Armelle DESLANDES, Amandine ECHASSERIEAU, MM. Bruno FAURE, Mme Corine FAYAT, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Michel GAY, Mme Sandrine GUICHARD, MM Jean-François GUEGUEN, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Franck LIOTIER, Georges MEYER, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLETT, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Mmes Véronique SALETTE, Aurore SUIFFET, MM. Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Cyril LAURENT, Bruno DARNAUD à Nicolas DAUJAN, Pierre GUICHARD à Amandine ECHASSERIEAU, Pascal SEIGNOVERT à Pascal BALAY, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Emmanuel DOCHIER représenté par Sandrine GUICHARD, Jimmy GAILLARD représenté par Matthieu ROCHE, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE, Franck MENEROUX représenté par Corine FAYAT.

Etaient excusés : Damien GOT, Alain MESBAH-SAVEL, Patrick LEYNAUD, Antoine PARIS, Sébastien NOIRET.

Une convention lie la Région AURA et ARCHE Agglo depuis la rentrée 2023 pour une durée de 2 ans ferme (2023 à 2025 mais renouvelable 2 fois 1 an par avenant). Trois avenants ont déjà été formalisés :

- ✓ Avenant 1 : mise à jour des coûts des contrats concernés par la délégation, car encore inconnus à la signature de la convention + définition du coût d'un voyage en transport à la demande depuis/vers Lalouvesc avec la ligne TAD11, suite au prolongement de la ligne jusqu'à Lalouvesc.
- ✓ Avenant 2 : prise en charge gratuite des élèves de Plats par une ligne régionale (vers Tournon) pour la sortie de 16h00 + prise en charge par ARCHE Agglo des élèves de St-Uze vers St-Donat

- ✓ Avenant 3 : évolution de l'offre de la ligne TAD11 durant la période estivale avec 6 allers-retours quotidiens en transport à la demande, y compris le dimanche et jours fériés (contre 5 allers-retours fixe auparavant), avec adaptation de la facturation avec un coût par trajet (km et conduite réels) + évolution de la prise en charge des élèves Région par ARCHE Agglo (St-Uze vers St-Donat) + prolongation de la convention jusqu'à août 2026

Il est proposé un avenant 4 pour intégrer les points suivants :

Ligne de Transport à la Demande TAD11 (Gare de Tain l'Hermitage – Tournon – St Félicien – Lalouvesc) : nouvelle évolution de l'offre de la ligne durant la période estivale

La ligne 11 qui est assurée via un contrat, constituant le lot n°2 des marchés en cours, comprenant du transport scolaire et le TAD par ARCHE Agglo pour le compte de la Région. Il proposait 6 allers-retours quotidiens en transport à la demande en 2025-2026, dimanche et jours fériés compris.

Pour 2026-2027, la Région souhaite maintenir un seul aller-retour par jour (1 A/R) du lundi au samedi :

- ✓ le matin : départ Lalouvesc 6h54 arrivée Tain l'Hermitage 8h09 ;
- ✓ le soir : départ Tain l'Hermitage 17h44 arrivée Lalouvesc 18h57.

L'avenant fixe désormais un coût de facturation « fixe » des trajets régionaux sur le TAD11, au lieu de coûts « réels », soit 55 € TTC la course déclenchée vers Lalouvesc correspondant au prix moyen des courses facturées au réel en 2025-2026. L'objectif est de simplifier et clarifier le calcul lors de facturation.

Actualisation des coûts de la participation financière d'ARCHE Agglo au TAD Personnes à Mobilité Réduite PMR suite à un nouveau contrat géré par la Région

La Région a renouvelé son contrat avec son prestataire transporteur. De nouveaux coûts seront donc appliqués à la facture à ARCHE Agglo correspondant aux coûts du nouveau contrat.

La convention ne pourra plus être reconduite.

Ainsi,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2023-354 du 7 juin 2023 approuvant la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n°2024-258 du 15 mai 2024 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation avec la Région AURA ;

Vu la délibération n° 2025-101 du 19 février 2025 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation avec la Région AURA ;

Vu la délibération n° 2025-698 du 5 novembre 2025 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation avec la Région AURA ;

Considérant la compétence Aménagement de l'espace communautaire à travers notamment l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

Considérant l'avenant n° 4 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 66 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 à la convention de coopération avec la Région relative aux services scolaires et réguliers pour l'intégration de l'évolution de la Ligne de Transport à la Demande TAD11 vers Lalouvesc.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n° 4 ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 7 octobre 2026.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Delphine
COMTE
Date de signature : 11/10/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

